

RAPPORT ANNUEL 2024



sommaire

Portrait

Une année de transition	4
Organes de la société	7
Satom SA en chiffres	8
Rétrospective 2024	9

Focus

Les déchets alimentaires, moteur de la transition énergétique	10
Satom SA au centre de la production de chaleur	12

Finances

Un bilan satisfaisant	14
Comptes	15
Annexe aux comptes annuels	24
Rapport de l'organe de révision	28
Compte de résultat	30

Une année de transition

Le président du Conseil d'administration Stéphane Coppey et le directeur général Daniel Baillifard dressent le bilan d'une année 2024 qui a permis de poser les jalons d'importants chantiers. Satom a également renforcé ses partenariats dans la région chablaisienne et en Suisse romande.



Stéphane Coppey
Président du Conseil
d'administration

Quels ont été les principaux projets en 2024?

Daniel Baillifard (DB): Je considère 2024 comme une année de transition. L'année 2025 verra de nouveaux chantiers débuter ou se poursuivre. Nous nous sommes donc concentrés sur les demandes d'autorisation de construire et la planification des travaux de génie civil. Un événement notable, en lien avec le fonctionnement de l'usine, reste le remplacement et la remise en service de notre turbine à vapeur en février 2024. Nous tenons d'ailleurs à renouveler nos remerciements à nos équipes et aux entreprises engagées pour leur travail et leur efficacité!

Stéphane Coppey (SC): Effectivement, nous pouvons résumer 2024 comme une année d'étude. Les résultats sont encore

peu visibles et c'est normal, puisqu'il faut planifier les chantiers. À titre d'exemple, le projet Thermorezo est arrivé à maturité dans les années 2011-2012. Pourtant, c'est seulement depuis quelques années que les citoyens de Monthey et de Collombey-Muraz ont commencé à bénéficier du réseau de chauffage à distance (CAD).

Quelles ont été vos sources de satisfaction?

DB: Nous avons à cœur de développer des solutions pour gérer efficacement l'énergie générée par la valorisation thermique des déchets. Celle-ci est utilisée pour la production d'électricité pour 25'000 foyers, pour la fourniture de vapeur au site chimique voisin et pour l'alimentation du réseau de chauffage à distance, qui alimente à ce jour environ 570 bâtiments. Nous allons entreprendre la construction d'un nouveau réseau

de chauffage à distance qui s'étendra jusqu'à Aigle, pour lequel un investissement de 150 millions de francs est projeté sur les 15 prochaines années. Nous avons travaillé ces dernières années sur les phases d'avant-projet pour déposer les demandes d'autorisation de construire auprès de la commune de Collombey-Muraz et des cantons de Vaud et du Valais concernant la liaison entre Satom et la STEP d'Aigle. Tous les feux verts nous ont été donnés durant le dernier semestre 2024, un signe encourageant!

SC: 2025 est une année qui va sensiblement marquer Satom SA, et ce, pour plusieurs générations. Thermorezo est un outil performant pour acheminer la chaleur dans les ménages, et les autorités nous témoignent leur confiance en nous octroyant les permis nécessaires. Nous continuons en parallèle à investir pour doter le site de Monthey d'infrastructures modernes. Nous avons finalisé en 2024 le processus d'échange de terrains avec la Ville de Monthey, afin d'y construire le bâtiment du projet Lavacid. Cette infrastructure s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire grâce à la récupération innovante des métaux contenus dans les cendres volantes. Les échanges de terrains permettront également à Satom de construire, dans la rue des Saphirs à Monthey, une chaufferie redondante, totalement indépendante, pour fiabiliser l'alimentation du réseau de chauffage à distance de la commune.

Quels sont les défis qui vous attendent?

DB: Nous devons sécuriser nos installations de production actuelles, qui datent et arriveront

pour certaines en fin de vie d'ici quelques années. De nombreux nouveaux risques apparaissent et doivent être gérés rapidement (par ex. les risques d'incendie liés aux batteries jetées dans les ordures, qui provoquent des départs de feu). Notre personnel doit s'y adapter, se former, et mettre en place de nouvelles technologies. En parallèle, il faut lancer les études pour le renouvellement de nos installations, des démarches longues et complexes. Elles se concrétiseront en projets concrets dans les cinq à dix prochaines années. Cela représente des investissements très importants. Le défi consiste donc à assurer l'exploitation des installations actuelles, tout en les sécurisant et en initiant les projets qui garantiront l'avenir de l'entreprise. Un autre tout grand défi qui se généralise au niveau de la Suisse romande: trouver urgemment des capacités de mise en décharge des mâchefers ou, à défaut, autoriser l'exportation de ces résidus en procédant à une modification du cadre réglementaire au niveau fédéral.

SC: Je rejoins Daniel. Nous avons un engagement auprès des collectivités publiques, celui de leur fournir une énergie décarbonée, consommée localement. Nos collaborateurs sont motivés par ce défi et on ne pourrait rien accomplir sans eux. En une décennie, Satom SA est devenue une des principales actrices de la transition énergétique dans la région chablaisienne. Je sens que nos équipes sont fières d'œuvrer au sein d'une entreprise qui s'engage pour l'avenir.

Et qu'en est-il des partenariats avec d'autres entités ?

SC: Il existe une collaboration naturelle avec les autres usines



Daniel Baillifard
Directeur général

de valorisation thermique. Une concrétisation de cette collaboration est la création de la société GastroVert SA, un partenariat entre Satom SA, Saidef SA à Posieux et envi à Uvrier. Notre proximité avec le site chimique de Monthey facilite aussi les synergies. Monthey est une ville industrielle qui possède une dynamique entrepreneuriale.

DB: Effectivement, nous collaborons beaucoup avec de nombreuses usines en Suisse, principalement avec les usines voisines romandes. Des partages et échanges d'expériences ont lieu très régulièrement sur de multiples sujets. Lors des périodes de révision ou lors de pannes, nous essayons tant que faire se peut de nous soutenir mutuellement.

«Nous avons un engagement auprès des collectivités publiques, celui de leur fournir une énergie décarbonée, consommée localement.»

«Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers et attendre.

Les exigences réglementaires de même que les attentes politiques et sociétales s'élèvent chaque année. Pendant ce temps, les risques augmentent (par ex. avec ces misérables batteries au lithium dont certains n'ont toujours pas compris l'importance du tri) et nos installations prennent de l'âge. La concrétisation des projets prend malheureusement de plus en plus de temps pour différentes raisons alors que les ressources d'ingénierie spécialisées sont presque partout saturées, limitées ou même manquantes.»

Quelles sont les fausses idées ou croyances?

SC: Que Satom veut tout brûler! La mise en place de GastroVert est bien un exemple concret que l'entreprise soutient le recyclage et la valorisation des matières sous toutes ses formes. Seules celles qui ne peuvent pas être valorisées ailleurs doivent être valorisées thermiquement dans nos fours.

DB: L'idée que Satom manque de déchets! Contrairement à ce que certains élus pensent ou aimeraient entendre, les capacités de traitement de nos différentes usines sont presque entièrement saturées. En cause, notamment, l'augmentation démographique rapide de toute la région, l'assainissement accéléré du parc immobilier, mais surtout les mauvaises habitudes de consommation pour des objets bon marché et peu durables, sans oublier le mauvais tri ou la facilité de tout jeter sans discernement.

Vous avez de nombreux projets. Disposez-vous de suffisamment de personnel pour les réaliser?

DB: Nous avons passablement engagé de collaboratrices et collaborateurs ces dernières années pour nous renforcer, cependant quelques postes restent encore à compléter. C'est une préoccupation constante. Dans le domaine technique, c'est généralement compliqué de trouver des profils spécifiques, mais la thématique des déchets, notre vision et le sens de nos actions touchent beaucoup

de monde. La formation et l'intégration des nouvelles personnes dans l'entreprise prend du temps. Se pose aussi la question de l'exploitation 24 heures sur 24. Est-ce que les collaborateurs seront encore d'accord de travailler la nuit ou le week-end dans 10 ans ou 20 ans? Je pars du principe que cela deviendra bien plus compliqué. Nous devons donc anticiper les évolutions sociétales pour poser aujourd'hui déjà les concepts d'automatisation des installations que nous mettrons en service dans plusieurs années et qui fonctionneront pour les trois prochaines décennies.

SC: Je peux dire que Satom SA est une grande PME, avec plus de cent employés. Nous essayons de rester attractifs. C'est pourquoi nous acceptons les demandes de stage et nous formons des apprentis. Bientôt, nous aurons une équipe supplémentaire pour les installations de Lavacid. Nous avons besoin de compétences très précises en fonction des évolutions technologiques.

DB: Cette dynamique se reflète aussi dans les lignes directrices données par notre Conseil d'administration. Les décisions sur les investissements sont clairement formulées, ce qui nous permet d'aller de l'avant sur les projets.

SC: Et le Conseil d'administration est chanceux d'avoir toute une équipe de Direction motivée et compétente. Elle nous accorde sa confiance et inversement. Sans des dossiers bien ficelés, on ne fonctionne pas.

Organes de la société

Le Conseil d'administration agit comme organe collectif et se réunit aussi souvent que la marche des affaires l'exige. En 2024 il s'est réuni pour neuf séances ordinaires et une journée stratégique.



Président

Christian Neukomm
Représentant de la Commune de Montreux (jusqu'à l'AG de juin 2024)

Stéphane Coppey
Représentant de la Commune de Monthey (président depuis l'AG de juin 2024)

Vice-président

Stéphane Coppey
(jusqu'à juin 2024)

Jean-Luc Duroux
Conseiller municipal Aigle (depuis la séance du CA de septembre 2024)

Membres

Daniel Bourloud
Conseiller municipal de Puidoux et Membre du Comité de direction de l'A.C.P.R.S. (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la gestion des déchets Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin)

Jean-Luc Duroux

Conseiller municipal Aigle (jusqu'à la séance du CA de septembre 2024)

Claude Marie Marcuard

Déléguée du Conseil d'État (Vaud)
Géologue EPFZ

René Quiros

Représentant de la Commune de Martigny

Alphonse-Marie Veuthey

Délégué du Conseil d'État (Valais)
Préfet du District de Monthey

Irina Gote

Conseillère municipale Montreux
Entrepreneure

Direction

Daniel Baillifard
Directeur général

Jocelyne Clerc
Secrétaire générale

Sylvie Décaillet
Responsable Département Services généraux

Tanja Dubas

Responsable Conseils & Communication

Xavier Pelet Responsable Département Services Exploitation & HSSEQ

Raymond Primmaz
Responsable Innovation & Développement

Samuel Claret
Responsable Département Projets & Maintenance Organe de révision Jean-Luc Wassmer Fiduciaire FIDAG SA

Satom SA en chiffres

99 collaboratrices et collaborateurs

SITE DE VALORISATION THERMIQUE

31 621 tonnes de mâchefers traités

170 442 tonnes de déchets valorisés à Monthey

0.83 Efficacité énergétique ENE

623 513 tonnes de vapeur vive produite destinée notamment à la production d'électricité

3 281 tonnes de métaux récupérés et remis sur le marché (ferraille, aluminium, cuivre, zinc, argent et or)

THERMOREZO

93,5 GWh d'énergie injectée dans le Thermorezo depuis l'usine de Monthey

87,8 GWh d'énergie électrique produite

569 bâtiments raccordés au Thermorezo

SITE DE MÉTHANISATION

18,5 GWh de biogaz produit

31 446 tonnes de déchets méthanisables réceptionnés

6,7 GWh d'énergie électrique produite avec le biogaz

Rétrospective 2024

Février

Échange de terrains avec la Commune de Monthey pour la construction du bâtiment de Lavacid Démarrage de la nouvelle turbine à vapeur



Juin

Départ de Christian Neukomm après 17 ans au sein du Conseil d'administration, dont 10 ans comme président

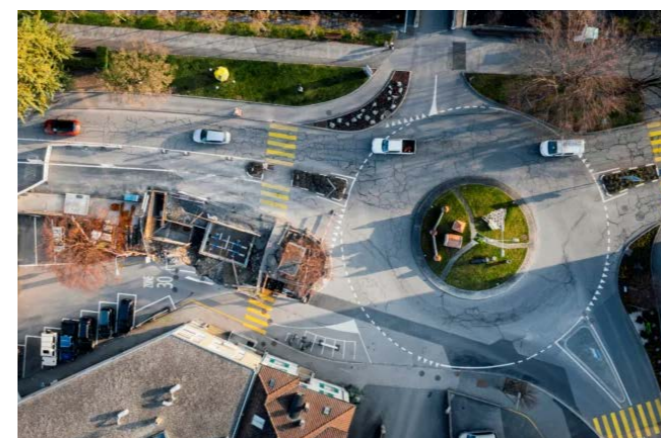
Septembre

Remerciements des différents partenaires pour leur soutien et collaboration à la mise en œuvre de la turbine à vapeur



Décembre

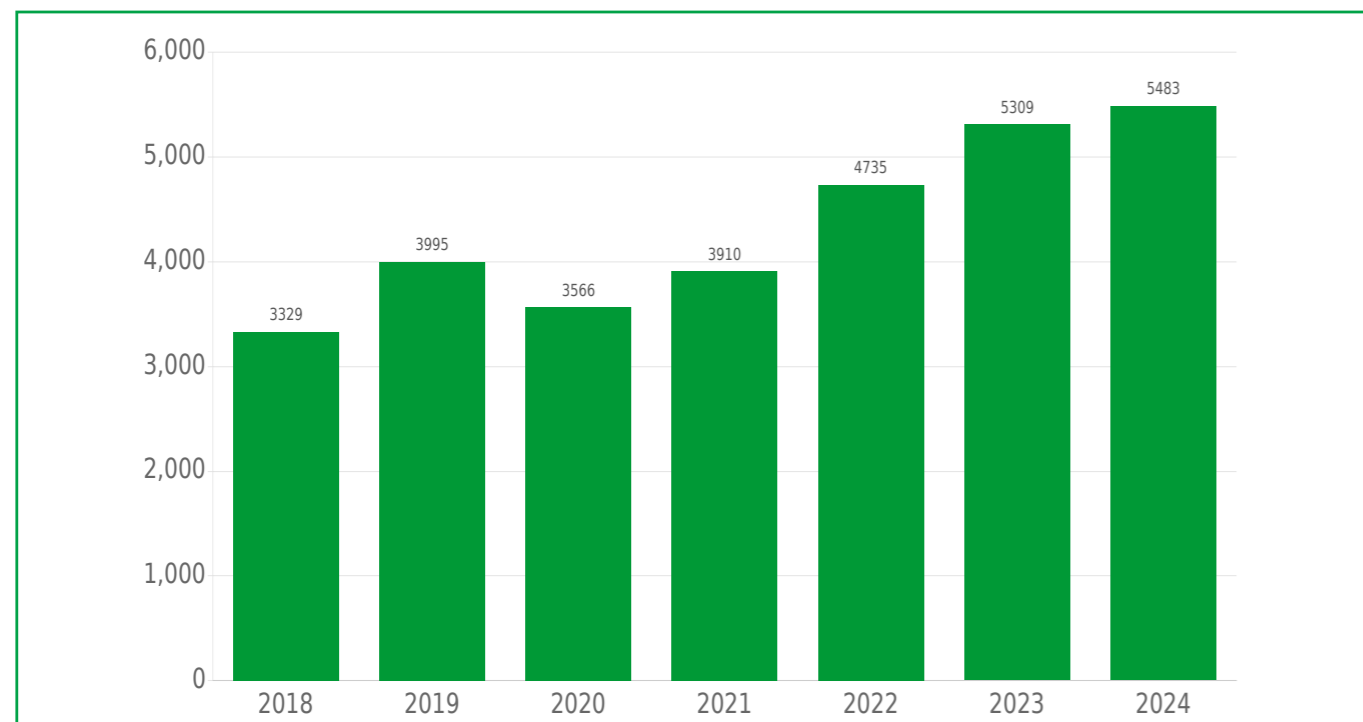
Obtention de toutes les autorisations pour construire le réseau de chauffage à distance entre Satom SA et la STEP d'Aigle (AERA).



Les déchets alimentaires, moteur de la transition énergétique

En 2024, Satom SA a poursuivi la production de biogaz et d'énergies à partir de déchets alimentaires et de déchets verts. Elle a également maintenu ses efforts pour encourager la biodiversité en développant un projet pour les espèces menacées. Pour la suite, l'entreprise va purifier le biogaz produit via son projet Satogaz pour injecter le biométhane dans le réseau de gaz.

Evolution des GastroVert (tonnes)



L'année 2024 a permis de réaliser les objectifs fixés par Satom SA en matière de production de biogaz et de production d'énergie électrique. Valorisation des déchets alimentaires Le développement du système GastroVert de collecte des déchets alimentaires auprès des cuisines professionnelles et des ménages s'est poursuivi et rencontre un vif succès. Evolution des GastroVert (tonnes).

En fin d'année 2024, 40 communes actionnaires de Satom SA ont installé ce système au profit de leurs citoyens, totalisant 399 points de collectes répartis sur les territoires communaux. Dans le secteur professionnel, 690 entreprises actives dans la restauration et la commercialisation des denrées alimentaires utilisent ce service.



Un tri des indésirables hautement stratégique

La transformation des biodéchets mélangés en compost et digestat exige un travail méticuleux. Cet engrais naturel est ensuite utilisé par les agriculteurs de la région, qui les épandent sur leurs champs. Satom SA met tout en œuvre pour leur offrir la meilleure qualité possible, et ce, malgré la présence régulière, dans les déchets livrés, de matières indésirables comme du plastique, des tuteurs pour les plants, de petits autocollants présents sur les épluchures des fruits ou légumes, ou encore du verre, des pots en céramique, etc. Pour éviter que des fractions de ces matières indésirables soient disséminées dans les champs via le compost, Satom SA a mis en place un tri manuel, principalement pour les déchets collectés en porte-à-porte. Or, ceux-ci sont malheureusement de très mauvaise qualité. En 2024, 726 camions de biodéchets mélangés (collecte porte-à-porte) ont livré 3 321 tonnes de déchets verts. Dans cette masse, le tri a permis d'extraire 209 tonnes de matières indésirables. Ce travail hautement stratégique garantit la qualité du compost et du digestat.

Satogaz

Le projet Satogaz permettra au biométhane d'être injecté dans le réseau de gaz naturel afin de répondre à de nouvelles demandes. Par ce développement, le site va diversifier sa valorisation énergétique et améliorer ses revenus.

Un engagement pour la biodiversité

Satom SA a répondu favorablement à la demande de Pro Natura pour développer un projet favorisant la biodiversité. L'organisation de protection de la nature met en œuvre un projet de conservation du sonneur à ventre jaune et du triton palmé, deux espèces d'amphibiens menacées. En 2024, une demande d'autorisation de construire pour deux mares a été déposée. Ces deux petits plans d'eau ont pour vocation d'offrir davantage d'espace de reproduction à ces espèces. Le projet sera réalisé en 2025 si le permis de construire est octroyé.



31 446 tonnes de déchets méthanisables

18.5 GWh de biogaz produit

6.7 GWh d'énergie électrique renouvelable produite avec le biogaz dont **5.7 GWh** injectée dans le réseau

4.9 GWh d'énergie thermique produite dont **3.8 GWh** pour les besoins de Groupe E

11 470 m³ de compost mûré pour l'agriculture

18 285 m³ de jus de presse (digestat mûré) pour l'agriculture

Satom SA au centre de la production de chaleur

Lancé en 2012, le réseau de chauffage à distance (CAD) de Satom SA visait d'abord à raccorder les bâtiments de Monthey et Collombey-Muraz. Aujourd'hui, le CAD ambitionne de s'étendre à la fois au nord et au sud du Chablais. Tour d'horizon des projets en cours.

Depuis 2012, quelque 570 bâtiments à Monthey et Collombey-Muraz ont été raccordés au Thermorezo, le réseau de chauffage à distance construit par Satom SA. Les citoyens bénéficient ainsi de la chaleur produite à partir de la valorisation thermique des déchets ménagers. Aujourd'hui, le réseau amorce le déploiement au nord vers Aigle et se prépare à être étendu au sud, en direction de Saint-Maurice. Le chantier pour l'extension du CAD sur la commune d'Aigle a démarré en 2023, en lien avec le raccordement du bâtiment de l'Hôtel de Ville, tandis que les études pour la mise à l'enquête de la liaison entre Monthey et Saint-Maurice sont à bout touchant.



Extension du réseau dans la région d'Aigle

Du côté d'Aigle, quelque 600 bâtiments pourront être raccordés d'ici 2050, ce qui représentera environ 70 GWh d'énergie livrée. Pour la liaison entre Monthey et Aigle, toutes les autorisations de construire ont été délivrées durant l'année 2024 par les communes et les cantons. Ainsi, le projet peut passer en phase d'exécution et dans quelques années, neuf kilomètres de conduites relieront Satom SA à Aigle (épine dorsale nord). Les conduites passeront par les zones industrielles de Collombey-le-Grand et de l'ancienne Raffinerie de Collombey, traverseront le Rhône grâce à un microtunnelier, puis passeront par la STEP d'Aigle. La réalisation de l'épine dorsale, entre Satom SA et la STEP d'Aigle, nécessite des mesures organisationnelles et techniques particulières pour satisfaire les exigences environnementales élevées, compte tenu des zones potentiellement contaminées.

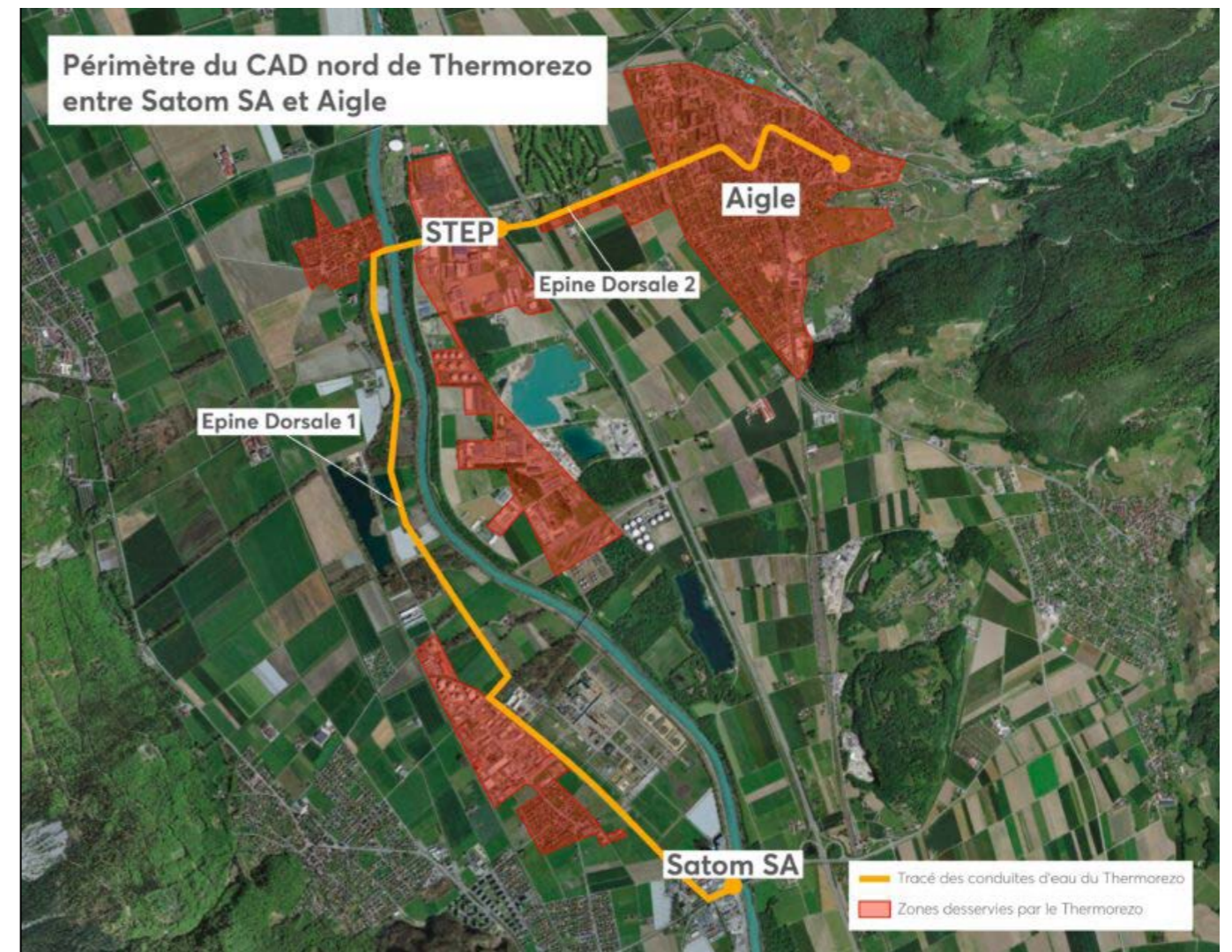
350 millions
de francs
d'investissement pour
le réseau de distribution
de chaleur

40 million
de francs
d'investissement
pour le réseau de
production de chaleur

93.5 GWh
d'énergie injectée dans
le Thermorezo depuis
l'usine de Monthey

90 GWh
d'énergie livrée grâce
au CAD Centre

569
bâtiments raccordés
au Thermorezo



Densification du réseau à Monthey

Environ 80% du potentiel de raccordement a été réalisé à Monthey, ce qui correspond à 569 habitations, pour une énergie livrée qui s'élève à environ 90 GWh. La densification avance au rythme des demandes et de la disponibilité des entreprises. Objectifs: répondre et satisfaire la demande en raccordement, densifier le réseau par l'alimentation de nouvelles zones et sécuriser l'approvisionnement en énergie par l'installation d'une nouvelle centrale de secours à la rue des Saphirs.

Fiabilisation et redondance de fourniture

Grâce à l'acquisition d'un terrain situé à la rue des Saphirs à Monthey, Satom SA étudie la possibilité de réaliser une centrale de production de chaleur pour assurer l'approvisionnement en tout temps,

notamment en cas de défaillance technique sur l'usine. Cette centrale pourra, entre autres, être alimentée par la vapeur du site chimique et/ou celle de Satom SA transitant via l'Ecotube. Plusieurs autres centrales d'appoint seront construites à proximité des communes, notamment à la STEP AERA d'Aigle, prévue à ce jour en 2029. Deux chaufferies mobiles de 5 MW sont actuellement testées sur le réseau de Monthey et pourront être déplacées selon les besoins.

Développement à Massongex, Bex et Saint-Maurice

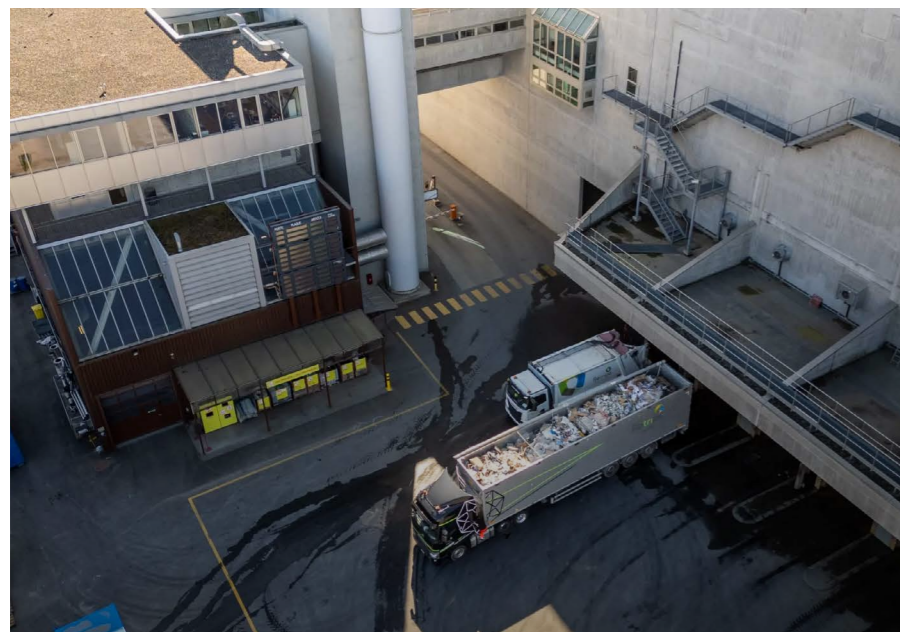
La liaison entre le réseau actuel de Monthey et l'entrée de Saint-Maurice se fera par la réalisation d'une nouvelle épine dorsale de sept kilomètres, transitant par la zone industrielle de Bex. À ce sujet, les études ont bien avancé et le dossier de demande d'autorisation de construire sera déposé durant le deuxième semestre de l'année 2025.

Un bilan satisfaisant

En 2024, la quantité de déchets livrés à l'usine de Monthey est restée stable, avec un apport de 173'776 tonnes, dont 170'442 ont été traitées sur place. Sur ce total, 31'621 tonnes de mâchefers ont été récupérées à la sortie des fours, desquelles 3 281 tonnes de métaux ont été extraites et remises sur le marché. Les mâchefers démétallisés ont été redirigés vers les décharges appropriées. Ces chiffres satisfaisants s'inscrivent dans la continuité de l'année précédente.

Du côté de la production d'énergie, malgré un fonctionnement en début d'année 2024 sans la turbine à vapeur et donc sans production d'électricité, la production d'énergie de l'année est très satisfaisante. Cela se reflète dans les chiffres: **87,8 GWh** d'énergie électrique produite, **623'513 tonnes** de vapeur vive générée et **93,5 GWh** de chaleur injectée dans le Thermorezo.

Le 20 février 2024, la nouvelle turbine à vapeur a été mise en service. La performance de cette dernière donne pleinement satisfaction. Ainsi, l'indice ENE d'efficacité énergétique utilisé pour comparer les performances des usines de valorisation thermique est passé d'une moyenne de 0,72 (hors années 2022 et 2023) à 0,83. Cette augmentation significative a été possible grâce à la fourniture de vapeur industrielle au site chimique et à la meilleure performance de la nouvelle turbine à vapeur.



170 442 tonnes
de déchets valorisés
à Monthey

623 513 tonnes
de vapeur vive produite
destinée notamment
à la production
d'électricité

31 621 tonnes
de mâchefers traités

3 281 tonnes
de métaux récupérés
et remis sur le marché
(ferraille, aluminium,
cuivre, zinc, argent et or)

Compte de résultat consolidé

Au 31 décembre 2024 (en CHF)

	2024	2023
Produits		
Produits issus des incinérables	48 023 684	50 463 890
Produits issus des déchets verts et des méthanisables	6 836 322	7 471 879
Thermoréseau	10 514 113	15 585 340
Déchèterie régionale sur site de Monthey	237 491	211 948
Total des produits	65 611 610	73 733 057
Charges d'exploitation		
Frais de personnel	13 773 708	12 221 806
Entretien des installations	5 369 045	6 139 068
Consommables et véhicules d'exploitation	437 240	583 705
Charges d'énergie	8 852 122	15 362 125
Frais de transport et d'élimination	2 162 172	2 770 907
Epuration des gaz et évacuation des cendres	1 780 032	1 370 182
Evacuation des scories	4 509 326	3 924 500
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	304 939	6 607 357
Sécurité et contrôle des installations	297 438	147 348
Recherche et développement	134 056	178 309
Autres frais	216 601	65 054
Intérêts charges calculés en interne	2 169 932	1 945 653
Charges d'assurances et d'administration	3 996 547	2 076 549
Charges d'immeuble	1 204 589	1 092 956
Total des charges opérationnelles	45 207 746	54 485 518
EBITDA	20 403 864	19 247 539
Amortissements sur les immobilisations	15 945 991	29 557 551
Évolution des provisions à court et long terme	-2 318 074	13 113 617
Résultat financier	1 953 990	1 897 591
Résultat ordinaire	4 093 789	4 701 196
Activation du résultat du Thermoréseau	2 803 957	1 712 950
Hors exploitation - SAPHIR	107 127	-601 711
Résultat avant attribution aux fonds propres	7 004 873	5 812 435
Attribution au fonds de renouvellement (art. 32a LPE)	-6 500 000	-5 800 000
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-500 000	—
Résultat de l'exercice	4 873	12 435

Le compte de résultat comme présenté ci-contre comprend les écritures internes de transfert inter-secteurs et les intérêts charges et produits issus du financement des centres de profits.

Incinération

Compte de résultat au 31 décembre 2024 (en CHF)

	2024	2023
Produits		
Ventes énergie	18 095 877	6 569 046
Taxes de traitement des déchets incinérables	17 536 698	18 044 755
Taxe de traitement des boues et dégrillages de Step	2 425 573	1 916 011
Vente métaux	57 027	53 502
Certificats CO2 - Ecotube	4 788 338	3 773 014
Autres revenus et indemnités d'assurance	5 120 171	20 107 562
Total des produits	48 023 684	50 463 890
Charges opérationnelles		
Charges d'exploitation	26 712 725	32 335 278
Charges d'assurances et d'administration	3 287 591	1 757 518
Charges d'immeuble	1 012 604	840 582
Total des charges opérationnelles	31 012 920	34 933 377
EBITDA	17 010 763	15 530 512
Amortissements sur les immobilisations	9 673 571	23 206 144
Evolution des provisions à court et long terme	-1 916 174	12 552 067
Résultat financier	1 953 990	1 897 591
Résultat ordinaire	7 375 008	6 774 026
Soutien à la filière GastroVert	-391 452	-348 072
Résultat avant attribution aux fonds propres	6 983 556	6 425 954
Attribution au fonds de renouvellement (art. 32a LPE)	-6 500 000	-5 800 000
Résultat de l'exercice	483 556	625 954

Déchets verts et méthanisables

Compte de résultat au 31 décembre 2024 (en CHF)

	2024	2023
Produits		
Ventes énergie	1 522 112	2 379 335
Taxes de traitement méthanisables et déchets verts	2 604 665	2 466 635
Ventes de produits	189 092	180 911
GastroVert	2 513 392	2 439 324
Autres revenus	7 061	5 674
Total des produits	6 836 322	7 471 879
Charges opérationnelles		
Charges d'exploitation	4 830 441	5 212 302
Charges d'assurances et d'administration	350 605	160 547
Charges d'immeuble	191 985	252 374
Total des charges opérationnelles	5 373 031	5 625 223
EBITDA	1 463 291	1 846 656
Amortissements sur les immobilisations	1 827 219	2 089 139
Charges financières	142 880	168 116
Total du résultat ordinaire	-506 807	-410 599
Soutien à la filière GastroVert	391 452	348 072
Résultat de l'exercice	-115 355	-62 527

Thermoréseau

Compte de résultat au 31 décembre 2024 (en CHF)

	2024	2023
Produits		
Ventes d'énergie thermique	7 053 595	6 550 378
Taxes de puissance	2 217 919	2 096 242
Autres revenus et indemnités d'assurance	42 599	7 412 120
Certificats CO2	1 200 000	-473 400
Total des produits	10 514 113	15 585 340
Charges opérationnelles		
Charges d'exploitation	6 085 567	11 661 551
Charges d'assurances et d'administration	358 350	158 485
Total des charges opérationnelles	6 443 917	11 820 036
EBITDA	4 070 196	3 765 305
Amortissements sur les immobilisations	4 445 201	4 262 268
Evolution des provisions à long terme	-401 900	561 550
Charges financières	2 027 052	1 777 537
Total du résultat ordinaire	-2 803 957	-1 712 950
Résultat de l'exercice	-2 803 957	-1 712 950

Déchèterie régionale sur site de Monthey

Compte de résultat au 31 décembre 2024 (en CHF)

	2024	2023
Produits		
Gestion déchèterie pour tiers et taxes de réception	188 765	186 428
Vente de valorisables	48 726	25 519
Total des produits	237 491	211 948
Charges opérationnelles		
Frais de personnel	54 098	47 325
Frais de gestion	70 393	31 483
Frais internes d'élimination et de valorisation	83 454	82 421
Total des charges opérationnelles	207 946	161 229
Résultat de l'exercice	29 545	50 719

Hors Exploitation - SAPHIR

Compte de résultat au 31 décembre 2024 (en CHF)

	2024	2023
Total des produits	298 005	211 948
Total des charges opérationnelles	190 878	161 229
Résultat hors exploitation	107 127	50 719

Bilan

Actif au 31 décembre 2024

	Note	2024	2023
Actifs circulants			
Disponibilités		2 936 365	2 786 541
Débiteurs actionnaires		1 395 088	1 513 484
Débiteurs autre clientèle	3.1	7 172 585	6 285 777
Autres créances		370 087	1 130 123
Stocks et travaux en cours		433 677	468 062
Actifs de régularisation	19	12 607 711	20 120 323
Total des actifs circulants		24 915 514	32 304 309
Actifs immobilisés			
Immobilisations financières	5	4 500	7 775
Titres "ISDS Oulens SA"	6	10 000	10 000
SwissZinc SA (droit de conversion)	6	177 348	177 348
<u>Immobilisations corporelles:</u>	3.2	<u>139 601 106</u>	<u>126 815 744</u>
Installations en exploitation site de Monthey		15 654 216	9 844 930
Installations en construction site de Monthey		13 496 354	9 536 343
Site de Villeneuve		8 767 357	9 525 449
Thermoréseau	7	78 362 215	63 974 776
Liaison vapeur SATOM-CIMO		19 884 367	26 628 296
Déchèterie régionale		1	1
Projet pilote H2		0	74 526
Site SAPHIR		3 436 597	7 231 423
<u>Immobilisations incorporelles</u>		<u>2 398 318</u>	<u>1 511 811</u>
Total des actifs immobilisés		142 191 273	128 522 677
Total de l'actif		167 106 786	160 826 986

Bilan

Passif au 31 décembre 2024

	Note	2024	2023
Fonds étrangers à court terme			
Dettes à court terme		8 889 638	15 576 255
Dettes financières à court terme portant intérêt		59 769	1 124 960
Passifs de régularisation		1 836 647	888 878
Provisions à court terme	3.3/10	4 746 681	17 366 915
Total des fonds étrangers à court terme		15 532 735	34 957 007
Fonds étrangers à long terme			
Dettes financières à long terme portant intérêt	11	40 000 000	25 000 000
Autres dettes à long terme		104 045	104 845
Provisions à long terme	3.3/12	13 998 913	10 298 913
Total des fonds étrangers à long terme		54 102 958	35 403 758
Fonds propres			
Capital-actions (10'000 actions à Fr. 100.--)	13	1 000 000	1 000 000
Actions propres	14	-6 000	-6 000
Réserve pour actions propres issue du bénéfice	15	6 000	6 000
Réserve légale issue du bénéfice	15	500 000	0
Fonds de renouvellement (art. 32a LPE)	15	95 449 000	88 949 000
Bénéfice de l'exercice		4 873	12 435
Bénéfice reporté		517 220	504 785
Total des fonds propres		97 471 093	90 466 220
Total du passif		167 106 786	160 826 986

Evolution des immobilisations corporelles durant l'année 2024

	2023	Augmentations	Diminutions	Réaffectations	Amortissements	2024
Installations en exploitation site de Monthey						
Bâtiments	3 891 017	0	0	86 605	1 608 554	2 369 068
Equipements électromécaniques	1 822 049	0	0	4 944 062	1 313 794	5 452 317
Mobilier, équipements de bureau et informatique	92 170	0	0	0	3 178	88 992
Machines et véhicules	860 465	132 211	1	0	201 315	791 360
Décharges	2 477 202	0	0	0	0	2 477 202
Terrains et servitudes	702 027	0	0	3 794 826	21 575	4 475 278
Installations en construction site de Monthey	9 536 343	8 990 678	0	-5 030 667	0	13 496 354
Site de Villeneuve	9 525 449	1 069 126	0	0	1 827 219	8 767 357
Thermoréseau	63 974 776	18 832 640	0	0	4 445 201	78 362 215
Liaison vapeur SATOM-CIMO	26 628 296	0	300 000	0	6 443 929	19 884 367
Déchèterie régionale	1	0	0	0	0	1
Projet pilote H2	74 526	6 700	0	0	81 226	0
Site SAPHIR	7 231 423	0	0	-3 794 826	0	3 436 597
Total	126 815 744	29 031 356	300 001	0	15 945 991	139 601 106

En 2024, Satom SA a activé plusieurs immobilisations qui avaient le statut "en cours" l'an dernier.

Ces immobilisations sont notamment :

- Le bâtiment Lavacid (CHF 6.8 mio)
- Le bâtiment du Pont-du-Rhône (CHF 2.2 mio)
- Projet de la nouvelle ligne d'incinération (CHF 2.0 mio)

Machines et véhicules:

- Vente d'une pelle mécanique (valeur comptable CHF 1) pour une valeur de CHF 87'000

Equipements électromécaniques :

- La turbine à vapeur a été activée en 2024 pour une valeur de CHF 3.9 mio

Terrains et servitudes :

- Un échange de terrain a eu lieu avec la commune de Monthey, Satom a échangé 19'105 m² de son site Saphirs contre le même nombre de m² sur le site de Boeufferant.

La diminution de CHF 300'000 sur la liaison vapeur Satom-CIMO représente une indemnité de l'assurance suite aux inondations en 2021 sur le site des travaux.

Flux de trésorerie

Au 31 décembre 2024 (en CHF)

	2024	2023
Flux net de trésorerie d'exploitation		
Résultat net () = bénéfice net ou (-) = perte nette	4 873	12 435
Résultat secteur Thermoréseau	+/- -2 803 957	-1 712 950
Amortissements	+ 15 945 991	29 557 551
Variation des provisions et du fonds de renouvellement	+/- 9 318 074	-7 313 617
Variation des provisions pour perte sur clients	+/- 88 000	-47 000
Intérêts emprunts à long terme	+ 343 479	210 516
Variation des actifs circulants d'exploitation	+/- 7 450 619	-5 731 596
Variation des dettes d'exploitation	+/- -5 739 648	4 898 356
Paiement des acomptes et des arriérés d'impôts	+/- -11 238 308	0
Total du flux net de trésorerie d'exploitation	13 369 124	19 873 694
Flux net de trésorerie des activités d'investissement		
Encaissements prêts à tiers	+ 3 275	5 505
Paiements pour investissements bruts	- -27 914 554	-21 656 167
Encaissements raccordements privatifs	+ 1 100 650	1 614 540
Total du flux net de trésorerie des activités d'investissement	-26 810 630	-20 036 123
Flux net de trésorerie des activités de financement		
Emissions d'emprunts	+ 15 000 000	0
Paiement des intérêts emprunts à long terme	- -343 479	-210 516
Total du flux net de trésorerie des activités de financement	14 656 521	-210 516
Flux net de trésorerie	1 215 015	-372 944
Trésorerie finale	2 876 596	1 661 581
Trésorerie initiale	1 661 581	2 034 525
Variation nette de trésorerie	1 215 015	-372 944

Annexe aux comptes annuels

1. Raison de commerce, forme juridique et siège de l'entreprise

Satom SA, Route Boeuferrant Nord 16, 1870 Monthey
CHE-101.539.325 La société est exonérée fiscalement.
Le Service cantonal des contributions de l'Etat du Valais reconsidère l'exonération globale octroyée à Satom SA.
Un recours auprès de l'instance cantonale valaisanne a été déposé.

3. Informations sur les principes comptables mis en application dans les comptes annuels

Les commentaires éventuels sont intégrés en bas de page dans les secteurs concernés.

1. La provision pour pertes sur débiteurs a été adaptée en fonction de l'évolution des risques pour les créances dont Satom SA estime improbable que le débiteur puisse honorer intégralement ses engagements contractuels. Cette provision se base sur la valeur des créances de la clientèle, sans tenir compte des prestations opérées pour les communes-actionnaires.

2. L'activation de nouvelles immobilisations corporelles est effectuée dans le cadre de plan d'investissement et selon le principe du coût d'acquisition. Le calcul des amortissements découle de la politique définie par le Conseil d'administration et des durées de vie annoncées dans les demandes de crédit des projets d'investissements.

3. Les provisions sont des fonds affectés dans le cadre des obligations légales de maintenance et travaux des installations qui sont en cours ou vont débiter et sont répartis à court ou long terme selon l'imminence de leur utilisation.

4. Le fonds de renouvellement découle de l'obligation légale de constitution de provisions selon art. 32a de la LPE pour maintenir les installations conformes à l'état de la technique et de les moderniser sans devoir impacter démesurément les prix pour les communes actionnaires. Il est considéré comme appartenant aux fonds propres et l'attribution est donc effectuée en dernière phase de répartition du bénéfice.

2. Principes généraux de tenue de la comptabilité et de présentation des comptes

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité avec les prescriptions légales et respectent les principes suisses d'établissement régulier des comptes annuels (art. 957 à 962 CO).

4. Emplois à plein temps

88 EPT à fin 2023 99 EPT à fin 2024

5. Actifs engagés en garantie des dettes ou grevés d'une réserve de propriété

Une caution de douane de CHF 4 500.- est classée dans les immobilisations financières à fin 2024. Elle était de même valeur à fin 2023.

6. Immobilisations financières

ISDS Oulens SA à Oulens-sous-Echallens
CHE-102.705.164
10 actions valeur nominale de CHF 1 000.-
soit 5% de droit de vote et intérêts SwissZinc SA à
Berne
CHE-471.969.922

Participation projet avec droit de conversion en actions nominatives Valeur de CHF 177'348.- à fin 2023 Valeur de CHF 177'348.- à fin 2024 Un risque de perte sur cette immobilisation financière est considéré comme probable, une provision pour une valeur de CHF 300'000.- existe à cet effet.

7. Détail des investissements du thermoréseau (en KCHF)

	31.12.2023	Investiss./amortiss.	31.12.2024
Centrale et Chauffages d'appoint	4 552	1 100	5 652
Etudes CAD Chablais	757	609	1 366
CAD Nord	2 819	7 445	10 264
CAD Centre	50 119	99	50 218
CAD Sud	4	2 330	2 334
TVA CorrDIP	-335	0	-335
Pertes reportées cumulées	6 059	2 803	8 862
Total des investissements nets	63 975	14 386	78 361
Total des investissements bruts (sans subventions, amortissements et taxes de raccordement)	120 518	16 028	136 546

8. Crédit-bail

Droits de superficie échus fin 2033 auprès de la commune de Monthey Valeur à fin 2023 : CHF 104 966.- sur 10 ans = CHF 1 049 665.- Valeur à fin 2024 : CHF 104 966.- sur 9 ans = CHF 944 698.-

9. Dettes envers des institutions de prévoyance

CHF 490 571.- à fin 2023 CHF 633 000.- à fin 2024

10. Evolution des provisions à court terme (en KCHF)

	31.12.2023	Utilisation/reclass	31.12.2024
Provision pour impôts et frais juridiques	13 672	1 902	14 574*
Provision pour turbine à contrepression	2 700	2 700	0
Provision assainissement L3	696	-584	112
Provision investissement SwissZinc SA	300	0	300
Total provision à court terme	17 368	1 382	15 986

13. Capital-actions

Le capital-actions est composé de 10 000 actions à CHF 100.- et ne connaît pas de modification. Il est réparti au prorata de la population de référence entre les communes- actionnaires.

14. Actions propres

60 actions valeur nominale de CHF 100.- = CHF 6 000.- (sans changements)

15. Evolution des réserves issues du bénéfice (en KCHF)

	31.12.2023	Utilisation/reclass	31.12.2024
Fonds de renouvellement (art. 32a LPE)	88 949	6 600	95 549
Réserve pour actions propres	6	0	6
Réserve légale issue du bénéfice	0	500	500
Total	88 955	7 100	96 055

16. Honoraires versés à l'organe de révision

Honoraires versés en 2023 : CHF 18 450.- HT en lien avec les prestations de révision CHF 0.- en lien avec d'autres prestations Honoraires versés en 2024 : CHF 6 400.- HT en lien avec d'autres prestations CHF 19 000.- HT en lien avec les prestations de révision

17. Honoraires versés au Conseil d'administration

L'indemnité totale versée au Conseil d'administration à titre d'honoraires pour 2024 est de CHF 86 232.- (CHF 89 086.- en 2023).

18. Litiges juridiques

Une procédure juridique est toujours ouverte concernant la construction du Thermoréseau. Aucune provision y relative n'est constituée. Un recours fiscal est toujours en cours auprès de l'instance cantonale valaisanne concernée. La provision pour impact fiscal et frais juridiques a été augmentée de 1.9 millions pour atteindre le montant de 15,6 millions en fin 2024.

19. Assurances – indemnisation

La mise en service de l'Ecotube a subi un retard à la suite d'une inondation survenue en juillet 2021, entraînant des dommages matériels et une perte d'exploitation. En raison de l'incertitude quant au montant de l'indemnité d'assurance à percevoir et par prudence, aucune inscription d'actif transitoire n'a été effectuée dans les comptes. Le 17 juillet 2022, un incendie a endommagé la couverture de la place nord (CPN), causant des dégâts matériels significatifs. Comme pour l'Ecotube, une indemnité d'assurance est attendue pour ces dommages. Toutefois, en raison de l'incertitude sur le montant exact de cette indemnité et par prudence, aucun actif transitoire n'a été enregistré au bilan au 31 décembre 2024. L'incendie de la turbine à vapeur, survenu le 16 novembre 2022, a provoqué un arrêt total de l'usine ainsi que la destruction complète de la turbine et des dommages importants au bâtiment. Des indemnités ont été perçues pour couvrir les dommages matériels associée. Au 31.12.2024, les montants provisionnés pour ces indemnités sont les suivants :

- Indemnité pour dommages à la machine : CHF 2'007'001
- Indemnité pour dommages au bâtiment : CHF 705'583 A noter que ces montants ont été payé en 2025.

Résolutions

Satom SA est soumise au contrôle ordinaire. La comptabilité et le système de contrôle interne ont été vérifiés par la fiduciaire FIDAG SA à Monthey, conformément aux exigences légales (art. 728a al. 1 ch 3 CO) qui prévoient l'obligation pour l'organe de révision de confirmer une fois par an à l'assemblée générale l'existence du système de contrôle interne défini par le Conseil d'administration.

Au terme de rapport d'activité, les membres du Conseil d'administration témoignent toute leur reconnaissance à la direction et à l'ensemble des collaborateurs pour l'engagement et la fidélité dont ils ont fait preuve à l'égard de l'entreprise durant l'exercice écoulé.

En conclusion, le Conseil d'administration à l'honneur, Mesdames et Messieurs les actionnaires, de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

1. approuver le rapport de gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre 2024, tels que présentés par le Conseil d'administration ;
2. donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion ;
3. approuver la proposition du Conseil d'administration concernant les amortissements de CHF 15 945 991.-, l'évolution des provisions à court et long terme selon points 10 et 12 de l'annexe, l'activation du résultat du thermoréseau de CHF 2 803 957.-, l'attribution au fonds de renouvellement de CHF 6 500 000.-, l'attribution de CHF 500 000.- à la réserve légale issue du bénéfice et le report de CHF 4 873.- au bénéfice du bilan.

Monthey, le 14 mai 2025

Au nom du Conseil d'administration
Le Président – S. Coppey
Le Vice-Président – J-L. Duroux

Rapport de l'organe de révision



FRIBOURG | GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Satom SA, à Monthey

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Satom SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA



Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Basile Ançay
Expert-réviseur agréé

Monthey, le 14 mai 2025

Compte de résultat budget 2026 en CHF

	2026
Produits	
Produits issus des incinérables	41 469 166
Produits issus des déchets verts et des méthanisables	9 206 245
Thermoréseau	13 778 099
Déchèterie régionale sur site de Monthey	215 000
Total des produits	64 668 509
Charges opérationnelles	
Charges d'exploitation	36 240 909
Charges d'assurances et d'administration	4 600 450
Charges d'immeuble	1 374 500
Total des charges opérationnelles	42 215 859
EBITDA	22 452 650
Amortissements sur les immobilisations	11 645 000
Évolution des provisions à court et long terme	-3 000 000
Résultat financier	-1 255 200
Résultat ordinaire	6 552 450
Activation du résultat du Thermoréseau	311 599
Hors exploitation - SAPHIR	-55 000
Résultat avant attribution aux fonds propres	6 809 049



Impressum

Éditeur responsable : Satom SA

Photos : Thomas Masotti

Luca Devita

Déclic Photographies

Textes : Le Fin Mot Communication

Satom SA

Conception et développement du rapport digital :

Boomerang Marketing SA

Conception graphique : B+G & Partners SA

Satom SA
Boeuferrant-Nord 16
1870 Monthey
satomsa.ch